



## Concours photo

### États Généraux de l'Europe III

Photographiez votre Europe !

Chacun a une vision de l'Europe qui lui est propre. Que ce soit en noir et blanc ou en couleur, laissez libre cours à votre créativité sur le thème « L'Europe : mon héritage, mon avenir ».

Une sélection des meilleures photos sera exposée le samedi 17 avril à Strasbourg, à l'occasion des États Généraux de l'Europe.

Suite au vote du public présent lors de la manifestation, la meilleure photo toutes catégories confondues recevra le Prix du Jury. Les meilleures photos dans les catégories « couleur » et « noir et blanc » seront également récompensées.

De nombreux lots sont à gagner, d'une valeur totale d'environ 1000€.

Conditions de participation :

Âge des participants : de 14 à 30 ans

Un maximum de 5 photos par participant, développées sur format A4, sera accepté

Joindre à votre envoi vos nom et prénom, adresse postale, adresse E-mail et numéro de téléphone ainsi que les titres et numéros des photos.

Les participations sont à renvoyer jusqu'au 3 avril 2010, cachet de la poste faisant foi, au :

Mouvement Européen-France  
Concours photo EGE III  
95 rue de Rennes  
75006 Paris  
France

# **Règlement concours photo EGEIII 2010**

## **Article 1 – Objet**

Dans le cadre des 60 ans de la Déclaration Schuman et de la 3<sup>ème</sup> édition des États Généraux de l'Europe qu'ils organisent à Strasbourg le 17 avril 2010, le Mouvement Européen-France, Notre Europe et EuropaNova mettent en place un concours photographique.

## **Article 2 – Conditions de participation**

Le thème du concours est « L'Europe : mon héritage, mon avenir ».

Les participants devront faire parvenir leurs photographies, au maximum 5, noir et blanc ou couleur par courrier postal à l'attention du Mouvement Européen-France, Concours photo EGEIII, 95 rue de Rennes, 75006 Paris au format A4 21 x 29,7 cm, tirage papier et sans marge, où seront indiqués au verso, lisiblement, les nom, prénom, adresse, téléphone et mail de l'auteur ainsi que le titre et le numéro de la photo (de 1 à 5). Date limite d'envoi du cliché : 3/04/2010 (cachet de la poste faisant foi). Les candidats doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiées sur les photos.

Attention : les photographies ne seront pas retournées à leur auteur.

## **Article 3 – Les participants**

Ce concours est gratuit et ouvert aux jeunes de 14 à 30 ans.  
Sont exclus du concours les photographes professionnels.

## **Article 4 – Déroulement du concours, dépouillement des envois et attribution des prix**

Le dépouillement des envois sera effectué par le secrétariat du Mouvement Européen-France, les participants étant classés selon des critères de qualité technique et artistique, ainsi que sur le respect du thème des dits envois.

Les photos des candidats qui auront été présélectionnées par les 3 organisateurs seront affichées lors des États Généraux de l'Europe le 17 avril 2010 à Strasbourg, où le public pourra voter pour sa photo préférée. À l'issue de l'évènement, un(e) lauréat(e) sera désigné(e) par les organisateurs du concours au vu des résultats du vote.

## **Article 5 – Proclamation des résultats**

Les participants présélectionnés, dont les photos seront exposées le 17 avril, seront avisés directement par le Mouvement Européen-France, par téléphone ou par e-mail. Les résultats finaux découlant des votes du public le 17 avril seront annoncés lors de la session de clôture des Etats Généraux.

## **Article 6 – Prix**

Trois prix :

Prix du jury : Il récompense la meilleure image toutes catégories confondues

Prix couleur : il récompense la meilleure photographie couleur (ou la 2<sup>nd</sup> si cette catégorie a remporté le prix du Jury)

Prix spécial N/B : il récompense la meilleure photographie noir et blanc (ou la 2<sup>nd</sup> si cette catégorie a remporté le prix du Jury)

Les lots auront une valeur totale d'environ 1000 euros. En aucun cas, les prix ne pourront être échangés contre leur valeur en espèces ou un autre prix de même valeur. Les prix sont nominatifs et incessibles.

## **Article 7 – Utilisation des œuvres et réclamations**

La participation à ce concours implique le plein accord des participants sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats, ni au retour de leur(s) photo(s).

Les photos ne pourront être utilisées à des fins commerciales, mais pourront être exposées ou reproduites libres de droit dans le cadre de la promotion du concours. Les participants au concours autorisent gracieusement les organisateurs à reproduire une ou plusieurs photographies sélectionnées dans les concours pour les nécessités de promotion des Etats Généraux de l'Europe (média, presse, affiche, mise en ligne sur Internet...) en amont et en aval de la manifestation. Le nom de l'auteur y figurera obligatoirement.

Les trois organisateurs se réservent le droit d'éditer et de vendre un document retraçant le concours. La figuration dans ce document ne donnera droit à aucun droit d'auteur. Avec l'accord de leurs auteurs, les photographies pourront être utilisées pour la réalisation de supports de communication pour les trois associations organisatrices.

Le simple fait de concourir implique l'acceptation de la décision des organisateurs, en dernier recours, quant aux difficultés qui ne seraient pas prévues par ce règlement. Les organisateurs ne pourront être tenu responsable si, par suite d'un cas de force majeure, ou de toute cause indépendante de sa volonté, des changements de date intervenaient ou même si le concours était modifié ou purement et simplement annulé. Ils ne sauraient non plus être rendus responsables des retards ou des pertes des envois, du fait des services postaux ou autres, ou de leur destruction par tout autre cas fortuit.

## **Article 8 – Renseignements sur les clichés et leurs auteurs**

En cas de proposition d'achat de photographies exposées ou de demande de renseignements sur leurs auteurs, les organisateurs s'engagent à fournir gracieusement aux demandeurs potentiels les coordonnées des photographes concernés avec leur accord préalable. Les organisateurs ne pourront pas vendre directement les tirages constituant l'exposition à d'éventuels acheteurs.

## Formulaire d'inscription

À remplir en lettres majuscules et à renvoyer avant le 3 avril avec les photographies à :

Mouvement Européen-France  
Concours photo EGEIII  
95 rue de Rennes  
75006 Paris

Nom :

Prénom :

Adresse :

Email :

Téléphone :

Date de naissance :

Titre de(s) (la) photo(s)

Photo n°1 :

Photo n°2 :

Photo n°3 :

Photo n°4 :

Photo n°5 :

Date et signature :

Pour les mineurs :

Je soussigné(e) (*prénom, nom*) autorise mon fils/ ma fille (*Prénom, nom*) à participer au concours photographique « L'Europe : un héritage, mon avenir ».

Fait à ..... le .....

Signature